

L'an deux mil seize, le vingt-cinq du mois de juin, à 10h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nadia GRAMMONTIN, Maire.

Etaient présent(e)s : GRAMMONTIN Nadia, CRABE Philippe, REY-BETHBEDER Véronique, GUICHEBAROU Christian, CHASSERIAUD Marie-Thérèse, QUENOT Claudine, LAULHE Denis, LUCAS Laure, MICHAUX Nathalie

Etaient excusé(e)s : BARRUÉ Christophe

Secrétaire de séance : Nathalie MICHAUX

Date de la convocation : 21/06/2016 **Date d'affichage** : 21/06/2016

ORDRE DU JOUR

1. Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel momentanément indisponible
2. Questions diverses

1-27062016 : Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel momentanément indisponible

Madame Le Maire expose au conseil municipal qu'en application des dispositions de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative au statut de la fonction publique territoriale, il est possible de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel momentanément indisponible pour les motifs suivants :

- exercice des fonctions à temps partiel,
- congé annuel,
- congé de maladie, de grave ou de longue maladie,
- congé de longue durée,
- congé de maternité ou pour adoption,
- congé parental ou congé de présence parentale,
- congé de solidarité familiale ou de l'accomplissement du service civil ou national,
- rappel ou maintien sous les drapeaux ou participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire,
- autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Les contrats seront conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent pour faciliter la prise de poste par le remplaçant.

La rémunération est fixée par l'autorité territoriale lors du recrutement selon les fonctions assurées.

Madame La Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer les contrats de travail en fonction des besoins de remplacement sur le modèle annexé en précisant l'emploi et le niveau de rémunération en cohérence avec les fonctions à assurer.

Après avoir entendu Madame La Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

AUTORISE Madame La Maire à signer les contrats de travail ainsi que les éventuels avenants pour remplacer un fonctionnaire ou un agent contractuel momentanément indisponible conformément au modèle annexé à la présente délibération,

DECIDE de fixer sa rémunération sur le fondement de l'indice brut 342, majoré 323 et d'y adjoindre le supplément familial de traitement

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

*

* *

QUESTIONS DIVERSES :

Mr Crabé manifeste son désaccord sur le contenu du PV de la séance du 9 avril 2016. Mme le Maire explique qu'elle a déjà répondu à sa demande et précise que le PV de séance a été approuvé par 8 élus. Elle engage Mr Crabé à ne pas signer le registre des délibérations et à porter mention des raisons pour lesquelles il exprime son désaccord. Un échange a lieu entre les élus et Mr Crabé

*

* *

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 10h45

ORDRE DU JOUR

3. Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel momentanément indisponible
4. Questions diverses

NOM	PRÉNOMS	SIGNATURES
GRAMMONTIN	Nadia	
CHASSERIAUD	Marie-Thérèse	
MICHAUX	Nathalie	
BARRUÉ	Christophe	
CRABE	Philippe	
GUICHEBAROU	Christian	
LAULHÉ	Denis	
LUCAS	Laure	
QUENOT	Claudine	
REY-BETHBEDER	Véronique	